

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 500-06-001045-208

CHRISTOPHER ZAKEM

Demandeur

c.

ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Mis en cause

RÉPONSE
(Art. 151 al.1 C.p.c.)

Le Procureur général du Québec, mis en cause, avise qu'il entend participer à l'établissement du protocole de l'instance avec les autres parties.

Le Procureur général du Québec est représenté par :

Me Francis Demers et Me Alexis Milette, avocats
Bernard, Roy (Justice - Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336
Télécopieur : 514 873-7074
Courriel pour notification : bernardroy@justice.gouv.qc.ca

Montréal, le 20 août 2021

Bernard, Roy (Justice - Québec)

BERNARD, ROY (Justice - Québec)
Me Francis Demers et Me Alexis Milette,
Avocats du mis en cause
Procureur général du Québec

N° : 500-06-001045-208

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

CHRISTOPHER ZAKEM

Demandeur

c.

ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Mis en cause

RÉPONSE

(Art. 151 al.1 C.p.c.)

Me Francis Demers et Me Alexis Milette, avocats
Bernard, Roy (Justice – Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 393-2336, postes 51456 et 51929

Télocopieur : 514 873-7074

Notification par courriel :

bernardroy@justice.gouv.qc.ca

BB1721 / N/Réf. : 0400-CM-2021-001815-0001